

Bordereau de signature

DEL2016_0143



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/10/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	04/10/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-10-04)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2016_ 0143

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

PRÉSENTS : M. VACHEZ, Mme. NATALE (départ à 21h35), Mme DODOTE, M.VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, Mme NEDJARI, M.RATOUCHNIAK, M.BEAULIEU, Mme BEAUMEL, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M.FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme MONIER, M.NYA NJIKÉ, Mme COLLETTE, M.BARDET, M.DRAMÉ, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI, M.NGYUEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. DIOGO qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,
M. SANCHEZ qui a donné pouvoir à M.BARDET,
Mme TROQUIER qui a donné pouvoir à M.TIENG,
Mme ROTOMBE qui a donné pouvoir à Mme BOUHENNI,
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à Mme COLLETTE,
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à Mme MONIER,
M.ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M.DRAMÉ.
Mme NATALE qui a donné pouvoir à partir de 21h35 à Mme JULIAN.

ABSENTS : Mme PELLICIOLI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.KAPLAN.

Le point n°10 de l'ordre du jour a été examiné après le point n°4.

Point n° 2 : Versement d'une indemnité à un administré suite à un sinistre sur la voie communale

- suite DEL2016_ **0743**
portant sur le versement d'une indemnité à un administré suite à un sinistre sur la voie communale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat d'assurance « Responsabilité Civile » conclu avec la compagnie d'assurance de la collectivité « SMACL » au 1^e janvier 2015,

VU le constat amiable en date du 02 septembre 2015 relatant le sinistre,

CONSIDÉRANT que le montant des réparations du véhicule s'élève à 117,53 € et que la franchise de l'assurance « Responsabilité Civile » de la collectivité, conclue avec la compagnie d'assurance SMACL, est de 750€,

CONSIDÉRANT le courrier de notre assureur, la SMACL, nous indiquant la clôture du dossier sans suite,

CONSIDÉRANT la demande d'indemnisation de Madame MORILHAT en date du 11 juillet 2016,

CONSIDÉRANT qu'il convient de rembourser Madame MORILHAT suite au dommage, à hauteur du montant des réparations, soit 117,53 € T.T.C.,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 19 septembre 2016,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À 31 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION,

DÉCIDE d'indemniser Madame MORILHAT à hauteur de 117,53 € T.T.C., concernant le sinistre survenu sur son véhicule le 02 septembre 2015, suite à un jet de pierre lors du débroussaillage des haies, Cours du Château à Noisiel ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2016, chapitre 67, article 6718, fonction 33 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette indemnisation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le	- 4 OCT. 2016
Publié le	- 4 OCT. 2016

Acquitté en PREFECTURE le 04/10/2016